

de l'Alberta ont semblé s'émouvoir et reconnaître l'injustice faite à nos compatriotes en permettant l'impression *en français* de quelques documents officiels; mais ce n'est pas la pleine restauration de nos droits, la restitution du système d'enseignement, qui nous a été ravi et sur lequel repose notre édifice national.

Nous avons confiance, Monseigneur, que vos appels si vibrants d'éloquence finiront par être entendus. Ce vœu, nous le formulons de tout cœur, sans préjudice pour les autres races, qui habitent ce pays et désirent *vivre en harmonie* sous l'égide de la liberté et de la justice. Nous voulons avec Votre Grandeur les mêmes égards pour la minorité catholique et française de l'Ouest que ceux dont jouissent en toute plénitude et liberté d'action les membres de la minorité protestante de la province de Québec. C'est en reconnaissant ce principe et en le consacrant par la pratique que les gouvernements de chaque province et du Dominion assureront le progrès dans l'ordre, la grandeur bien entendue de la nation canadienne, prise dans son acception la plus large."

De la réponse de Sa Grandeur à cette adresse et de son sermon à Saint-Isidore nous empruntons à un quotidien de Montréal le bref et substantiel résumé suivant: *Nul ne peut servir deux maîtres*. S. Mathieu. Il ne peut y avoir de neutralité possible. Si vous n'êtes pas avec moi, vous êtes contre moi. Si les 60 000 Canadiens-Français des premiers temps de la colonie se sont maintenus comme peuple et ont conservé leur foi, c'est parce qu'ils ont toujours servi un seul maître: Dieu. Les hommes d'état anglais, dans leur calcul, avaient cru pouvoir noyer lentement, mais systématiquement ce petit peuple au milieu d'une population étrangère de langue et de croyance, mais Dieu l'a protégé et il est devenu un grand peuple.

Au Manitoba vit une population canadienne-française entourée d'une population nombreuse composée d'immigrés de différents pays. Elle est condamnée à disparaître, entend-on dire de divers côtés, parce qu'elle sera nécessairement absorbée par la population étrangère. Eh bien, non! Les mêmes causes, dans les mêmes circonstances, produisent les mêmes effets. Il y a analogie entre l'état actuel des Canadiens-Français du Manitoba et ceux de la province de Québec, lors du traité de Paris. C'est grâce à leur groupement en paroisses que les Canadiens-Français se sont maintenus et ont prospéré. Ce qui a fait les Canadiens-Français, c'est la conduite héroïque de leurs prêtres. Nous avons la même organisation paroissiale dans l'Ouest. Les écoles, toutefois, ne sont pas ce qu'elles devraient être selon le droit. Les lois scolaires, fixées par les traités et la constitution du pays, ont été et demeurent violées. En face d'un tel état de choses, nous ne pouvons pas nous taire. *Non possumus non loqui!*